### Adn Paris

109 rue de Courcelles 75017 PARIS 4 rue du Bulloz ANNECY-LE-VIEUX 74940 ANNECY



Commissaire aux comptes

### **ABL Diagnostics**

SOCIÉTÉ ANONYME À CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 2.006.480 €UROS
42, RUE OLIVIER MÉTRA-BÂT 1
75 020 PARIS

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

(ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 3 AOÛT 2022 - RÉSOLUTION N°16)

### **ABL Diagnostics**

SOCIÉTÉ ANONYME À CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 2.006.480 €UROS
42, RUE OLIVIER MÉTRA-BÂT 1
75 020 PARIS

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

(ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 3 AOÛT 2022 - RÉSOLUTION N°16)

#### Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice de membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux éligibles, ou certains d'entre eux, de la société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total des options pouvant être consenties au titre de la présente résolution ne pourra donner droit à souscrire ou acquérir un nombre d'actions représentant plus de 5 % du capital social, étant précisé que ce nombre s'imputera sur le plafond global prévu à la dix-septième résolution et qu'il est fixé compte tenu du nominal des actions ordinaires à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires d'options de souscription.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois, à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du conseil d'administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Fait à Paris, le 6 juillet 2022

Pour **Adn Paris**, Société de commissaires aux comptes :

Philippe SIXDENIER,

Commissaire aux comptes associé.

